

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 août 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES, en séance ordinaire.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEBLOND Christine – VANDEN AWEELE Guy – BARRO Sylvie – LECOEUR Maurice – GRINCOURT Vincent – FENOUILLEIRE Claire – GIAVARINI Amandine – ASSELINE Charline – MARGUERIE Guillaume.

**Absents excusés :**

LETOURNEUR Magaly a donné procuration de vote à BARRO Sylvie.

THIENNETTE Claude - YBERT Valéry.

PICQUENOT Sonia a donné procuration de vote à GIAVARINI Amandine.

**Secrétaire de séance :**

BARRO Sylvie.

8 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.3 - Voirie

**Attribution de noms de rues**

DEL2026-08-08

M. Le Maire rappelle que par délibération du 9 juillet 2026, n° DEL2026-07-09, il a été décidé de dénommer les rues à Salnel et à Fenouillère.

Il propose aux conseillers de continuer à dénommer les rues de la commune.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 9 juillet 2026,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : de dénommer les rues suivantes :

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

- de renommer une partie de la rue des Chalmeignes à savoir de continuer la rue des Chalmeignes jusqu'à l'intersection du boulevard de l'Observatoire,
- de renommer la rue des Salines en chemin des Salines,
- de renommer en rue du Challe les deux impasses et la route entre le Corps de Garde et la rue des Houguettes (soit la dernière route avant le pilier des Fontaines,
- de dénommer la rue des Houguettes après le Pilier des Fontaines en rue des Houguettes sur la totalité jusqu'à la route de la Mer,
- de dénommer la route à gauche après la Gavérie en allant vers la plage, actuellement dénommée rue du Corps de Garde, en Impasse des Royales.

Article 2 : de ne pas renommer :

- une partie de l'avenue du Panorama.

Adoptée à la majorité des votants  
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 27 août 2026,

La Secrétaire de Séance,  
Sylvie BARRO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.